

APPEL DE PROJETS

PROGRAMME TALENTS EN VUE - Financement de premiers longs métrages et projets web de cinéastes émergents



Paralœil, cinéma et centre de production, est maintenant un partenaire désigné de l'industrie pour recommander des projets dans chacune des composantes du programme *Talents en vue* en vertu du volet sélectif.

Paralœil procède à un appel de projets de premiers longs métrages ou de projets web auprès des cinéastes émergents qui souhaitent recevoir le soutien de Téléfilm Canada dans le cadre du programme *Talents en vue*.

Paralœil, en tant que partenaire désigné, peut recommander à chaque appel jusqu'à deux longs métrages en documentaire ou en fiction, ainsi qu'un projet narratif web pour la composante principale, ainsi que des projets admissibles aux composantes s'adressant aux autochtones et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Un jury formé par Paralœil procédera à l'évaluation des dossiers soumis pour choisir les projets qui seront recommandés auprès de Téléfilm. Les cinéastes retenus par Paralœil recevront un accompagnement pour la rédaction et la préparation de leur dossier, et devront ensuite faire un dépôt officiel auprès de Téléfilm Canada.

[Présentation sommaire du programme *Talents en vue*](#)
[Intention et objectifs du programme *Talents en vue*](#)
[Critères d'admissibilité des candidats au Programme](#)
[Critères d'admissibilité des projets](#)
[Date de dépôt: 14 janvier 2019](#)
[Constitution du dossier](#)
[Critères d'évaluation du jury de Paralœil](#)
[Étapes suivantes pour les candidats retenus par Paralœil](#)
[Critères de sélection de Téléfilm](#)
[Informations complémentaires sur *Talents en vue*](#)

Présentation sommaire du programme *Talents en vue*

Le Programme *Talents en vue - Financement de premiers longs métrages et projets web de cinéastes émergents* vise à soutenir un large éventail de cinéastes émergents (producteurs, réalisateurs et scénaristes), à accélérer le développement de leur carrière en leur donnant l'opportunité et l'autonomie de créer leur premier long métrage ou leur première série web. L'objectif de ce programme est de découvrir et de développer la prochaine génération de cinéastes canadiens et de leur permettre d'établir leur voix et leur sensibilité au moyen d'un premier long métrage ou d'une série web. Ultimement, le but est de permettre à ces projets de gagner une audience et une attention critique principalement via des plates-formes numériques et des festivals de films. Ce programme fournit une aide financière pour la production, la distribution numérique et la promotion d'un premier long métrage ou d'une série web. Une fois complétés, les projets doivent être rendus disponibles au public par le biais d'une ou de plusieurs plateformes numériques (ex : portails web, Youtube, Vimeo ou iTunes, vidéo sur demande, etc.)

Paralœil fait partie des partenaires désignés pour le volet sélectif menant à une recommandation de projets auprès de Téléfilm, mais il existe aussi d'autres volets (accélééré et festival) qui ne nécessitent pas la recommandation d'un partenaire ([voir les lignes directrices](#)).

Intention et objectifs du programme *Talents en vue*

- Encourager et soutenir les cinéastes canadiens émergents;
- Encourager l'innovation et la créativité à toutes les étapes de la production, de la distribution et de la promotion;
- Soutenir les cinéastes qui reflètent la diversité du pays en termes de genre, de communautés autochtones et de diversité culturelle;
- Encourager la parité hommes-femmes dans l'industrie audiovisuelle;
- Stimuler l'utilisation des nouvelles plateformes de distribution numériques et accroître l'accès du public aux œuvres des nouveaux talents canadiens;
- Accroître l'accès du public à du contenu provenant des communautés autochtones et des CLOSM par le biais de plateformes de distribution innovatrices;
- Encourager une diversité des points de vue dans l'industrie audiovisuelle;
- Reconnaître la réussite des réalisateurs émergents dont les films précédents ont été reconnus sur la scène internationale.

Afin d'en connaître davantage sur ce programme et sur les règles d'admissibilité, vous devez aller lire les lignes directrices du programme sur le [site de Téléfilm](#), mises à jour le 5 décembre 2018.

La participation financière de Téléfilm prendra la forme d'une contribution financière non remboursable pouvant couvrir la totalité du financement du projet. La contribution maximale est de 125 000 \$ pour les longs métrages et pour les projets narratifs web qui ont une durée totale de 75 minutes et plus. Le montant de la contribution pour les projets narratifs web dont la durée totale est de moins de 75 minutes sera établi en fonction de la durée totale du projet, chaque segment complet de 10 minutes donnant accès à un montant de 15 000 \$ pour une contribution maximale de 105 000 \$ de Téléfilm Canada.

Critères d'admissibilité des candidats au Programme

- Les membres clés de l'équipe créative du projet (réalisateur, scénariste¹ et producteur) de tous les projets recommandés doivent être des talents émergents:
 - Un talent émergent a déjà produit, réalisé et/ou scénarisé au moins un court métrage (30 min ou moins), mais n'a pas occupé le même poste clé au sein de l'équipe d'un long métrage (de 75 min ou plus)².
- Pour la recommandation d'un partenaire désigné, le réalisateur du projet doit être un membre actif de Paralœil (entre février 2016 et février 2019) et avoir participé aux ateliers, aux programmes et/ou aux initiatives de formation offerts par le centre d'artistes dans les trois années précédant la recommandation (le producteur et le scénariste ne doivent pas être membres actifs du partenaire obligatoirement, mais doivent être émergents);
- Les membres clés doivent être des citoyens canadiens conformément à la Loi sur la citoyenneté ou des résidents permanents du Canada conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- Pour la composante autochtone, tous les membres clés de l'équipe créative doivent s'identifier comme étant autochtones;
- Pour la composante CLOSM (communauté de langue officielle en situation minoritaire), le projet doit être écrit et produit en anglais au Québec.

Pour déposer un projet à Paralœil, en tant que partenaire désigné, les candidats doivent posséder une expérience pertinente en production cinématographique. Le projet de tout réalisateur indépendant qui comprend bien les détails de la production et de la postproduction d'un film, qui a la motivation nécessaire pour mener son projet à terme dans les délais appropriés et définis par Téléfilm Canada et qui connaît les démarches liées à la recherche de financement pour la réalisation d'un film sera soumis à des fins d'évaluation au jury de Paralœil.

Critères d'admissibilité des projets

- Les projets recommandés doivent être des œuvres de fiction ou des documentaires produits en français, en anglais ou dans une langue autochtone qui sont soit:
 - des longs métrages de 75 minutes ou plus; ou
 - des projets audiovisuels narratifs d'un autre type réalisés dans un format conçu spécialement pour les auditoires en ligne. Les projets de ce type peuvent être composés d'un ou plusieurs segments qui, au total, ont une durée de plus de 10 minutes.
- Tous les projets doivent être distribués sur une ou plusieurs plateformes numériques et doivent être complétés dans les 24 mois suivant la réception d'une invitation de Téléfilm à déposer une demande. Aucune distribution en salle n'est exigée en vertu de ce programme.

¹ Le réalisateur et le scénariste peuvent être la même personne, mais il est fortement recommandé aux cinéastes d'avoir un producteur.

² Il est à noter que les producteurs ayant déjà produit un long métrage ayant obtenu du financement dans le cadre de ce Programme seront également considérés comme des talents émergents.

Date de dépôt: 14 janvier 2019

Les cinéastes émergents doivent déposer un dossier complet à Paralœil au plus tard le 14 janvier 2019, à 17h. *Les partenaires désignés devront confirmer les projets recommandés et les équipes retenues devront faire leur dépôt officiel complet à Téléfilm entre le 18 et le 25 février 2019.*

Constitution du dossier

Voici les documents que vous devez soumettre à Paralœil afin que votre projet soit évalué. **Nous conseillons fortement de contacter le plus rapidement possible Valérie Mongrain, directrice générale de Paralœil, afin de vous assurer préalablement que votre dossier est admissible: valerie.mongrain@paraloeil.com | 418-725-0211 #104**

- Fiche de dépôt de projet ([voir modèle fourni](#));
- Lettre de motivation (maximum 1 page);
- Synopsis (maximum 750 mots);
- Vision du réalisateur (environ 1 page);
- Calendrier de production (selon les modalités de Téléfilm Canada les films financés par ce programme doivent être produit à l'intérieur de 24 mois);
- Budget sommaire;
- CV et filmo du cinéaste émergent;
- CV et filmo du producteur émergent;
- CV et filmo du scénariste émergent (si différent du réalisateur);
- Matériel d'appui ([fiche de liens sécurisés fournie par Paralœil](#));
- Scénario (si possible à la candidature à Paralœil, obligatoire pour le dépôt final à Téléfilm).

Tous les fichiers doivent être regroupés dans un même document en format PDF et être acheminés par courriel à l'adresse: valerie.mongrain@paraloeil.com

Vous devez être membre actif à jour de Paralœil pour déposer un dossier (25\$/année).

Critères d'évaluation du jury de Paralœil

- Qualité de la feuille de route de l'équipe créative et de la démarche artistique du cinéaste;
- Faisabilité du projet et son état d'achèvement en vue de la production;
- Qualité, originalité et aspect novateur du contenu créatif;
- Qualité de la présentation générale du dossier.

À qualité égale, la priorité ira aux projets de créateurs de l'Est-du-Québec. Les candidats retenus recevront une réponse avant le 21 janvier afin de travailler rapidement à la constitution du dossier complet à soumettre à Téléfilm en février (entre le 18 et le 25 février 2019).

Étapes suivantes pour les candidats retenus par Paralœil

Si votre projet est retenu, l'équipe devra soumettre rapidement (entre le 18 et le 25 février 2019) plusieurs autres documents afin de compléter le dossier à soumettre à Téléfilm. Paralœil soutiendra les projets retenus en tant que partenaire désigné auprès de Téléfilm et fournira à l'équipe une lettre de soutien. Le dépôt officiel des projets doit être fait par les requérants (en utilisant la plateforme Dialogue sous le nom de la société qu'ils ont constituée). Les requérants ont la responsabilité d'effectuer leur demande et de fournir tous les documents exigés par Téléfilm. Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées. L'incapacité d'un requérant à fournir les documents exigés entraînera le retrait de sa demande du processus d'évaluation. Les projets retenus pourront bénéficier d'un accompagnement de Paralœil dans la préparation de leur dossier final avant la recommandation à Téléfilm Canada. Les documents suivants sont exigés:

- 1) Vidéo de présentation téléchargeable d'un maximum de 5 min (de type *pitch*) comprenant:
 - le titre de travail du projet;
 - le genre, le type et la durée du projet;
 - la présentation des membres clés de l'équipe créative du projet et leur feuille de route personnelle (incluant des exemples de projets antérieurs si cela est applicable ou pertinent);
 - un bref résumé de l'histoire du début à la fin;
 - la vision de l'équipe créative/le traitement visuel du matériel;
 - toute autre information pertinente qui fait que le projet se démarque (par exemple : connexion personnelle avec l'histoire, participation confirmée d'un acteur connu, campagne de sociofinancement réussie, relation avec des spécialistes des effets spéciaux ou des animateurs);
 - l'identification du public cible;
 - Un extrait d'une minute des courts métrages précédents du réalisateur (note: la vidéo NE doit PAS inclure d'extraits de projets autres que ceux de l'équipe).
- 2) Matériel de support: les documents doivent être téléchargés en format PDF.
 - Synopsis du projet d'un maximum de 750 mots, qui comprend les principaux développements de l'histoire et raconte l'histoire de base du début à la fin;
 - Vision du réalisateur (maximum 3 pages);
 - Plan de promotion et de distribution (maximum 2 pages) qui identifie quel est le public cible du projet (âge, sexe, sensibilité, culture, etc.), comment l'équipe va trouver et accéder à ce public cible et pourquoi le public cible va s'identifier au projet;
 - Filmographie de l'équipe créative (producteur, scénariste et réalisateur): soumettre une filmographie à l'aide du modèle disponible sur le site web, qui indiquera la formation, l'éducation, l'expérience, les distinctions, les projets antérieurs et l'historique de collaboration en équipe;
 - Calendrier de production (de la préproduction à la sortie sur plateformes numériques) qui assurera l'achèvement du projet dans les 24 mois suivant la réception d'une invitation de Téléfilm à déposer une demande, tel que décrit ci-dessous;
 - Sommaire du budget du projet (présenté dans le [modèle de devis standard de production disponible sur le site de Téléfilm](#));

- Résumé (maximum 1 page) décrivant toute autre information qui fait que le projet se démarque (par exemple : connexion personnelle avec l'historique, campagne de sociofinancement réussie, caméo confirmé d'un acteur connu, grand nombre d'abonnés sur les médias sociaux);
- Lettre de soutien du partenaire désigné: une brève lettre expliquant pourquoi cette équipe a été choisie pour représenter le partenaire désigné;
- Les projets soumis pour la composante autochtone et tous les autres projets ayant un contenu autochtone doivent aborder la manière avec laquelle l'équipe a cherché à impliquer les différentes communautés autochtones qui seront touchées par le projet. Cela peut être fait, le cas échéant, par le biais de lettres d'appui de la communauté, de lettres d'appui des conseillers autochtones, des contrats entre les communautés et l'équipe créative pour le projet, les plans d'engagement avec la communauté, etc.

3) Scénario du projet:

4) Lien vers les projets précédents, si disponible.

Critères de sélection de Téléfilm

Avec l'aide d'un jury composé de membres de l'industrie, Téléfilm examinera les projets recommandés soumis par les partenaires désignés pour chaque composante du Programme afin de déterminer les projets qui répondent le mieux aux critères d'évaluation suivants :

- la qualité de la feuille de route de l'équipe créative;
- la qualité, l'originalité et l'aspect novateur du contenu créatif;
- le positionnement du projet dans le marché et l'aspect novateur de la stratégie de promotion et de distribution;
- la faisabilité du projet et son état d'achèvement en vue de la production.

De plus, Téléfilm visera à financer un portefeuille équilibré de projets reflétant une variété de genres, de régions à travers le pays et de points de vue. À qualité égale, Téléfilm accordera la priorité aux projets dont un ou des membres du personnel clé (réalisateur et/ou scénariste et/ou producteur) reflètent la diversité du pays en termes de parité hommes-femmes, de représentation des communautés autochtones du Canada ou de diversité culturelle.

Veillez noter qu'un projet n'ayant pas été retenu pour recevoir une aide financière en vertu de ce Programme peut être présenté à nouveau, une seule fois, durant une autre période de dépôt de ce Programme.

Informations complémentaires sur *Talents en vue*

- Veuillez noter qu'il n'y a pas de budget maximal ou minimal, mais que Téléfilm s'attend à ce que les budgets des longs métrages se situent entre 125 000 \$ et 250 000 \$. Le budget moyen pour les projets narratifs web variera en fonction de la durée totale du projet, mais ne devra pas, de façon générale, dépasser 20 000 \$ pour un segment complet de 10 minutes. (Les candidats peuvent donc aller chercher d'autres sources de financement pour leur projet pour ajouter au financement de Téléfilm).
- Il est à noter que les projets recommandés doivent respecter le Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et toutes les autres normes de programmation reconnues par l'ACR ou le CRTC, et ne contenir aucun élément constituant une infraction en vertu du Code criminel, de nature diffamatoire ou autrement illégale.
- **Projets non admissibles:** Projets réalisés à forfait pour un organisme gouvernemental; projets produits principalement à des fins industrielles, commerciales ou institutionnelles; projets publicitaires; projets qui enregistrent ou documentent des œuvres artistiques existantes; formats conventionnels de divertissement télévisuel, comme des pilotes, téléfilms ou bulletins de nouvelles; projets étudiants.
- La contribution financière de Téléfilm doit servir à couvrir les dépenses directes liées à la production, la postproduction, la distribution et la promotion du projet, un minimum de 8% de la contribution de Téléfilm devant être réservé à la promotion du projet.
- De plus, tous les requérants sont tenus de faire appel aux services d'un expert en mise en marché numérique qui les aidera à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de promotion et de mise en marché numérique pour leur projet. Veuillez noter que tous les projets financés en vertu de ce Programme doivent :
 - être offerts dans les deux langues officielles, par le biais du sous-titrage;
 - être codés pour malentendants; et
 - être offerts en vidéodescription, peu importe la plateforme de distribution.

Les requérants doivent donc s'assurer de prévoir les fonds nécessaires à cet effet dans le budget de production de leur projet.

- Il est à noter que les projets recommandés doivent respecter le Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et toutes les autres normes de programmation reconnues par l'ACR ou le CRTC, et ne contenir aucun élément constituant une infraction en vertu du Code criminel, de nature diffamatoire ou autrement illégale.
- Le respect des principes directeurs est une condition préalable d'admissibilité au financement, mais ne garantit toutefois pas l'accès aux fonds de Téléfilm.
- Téléfilm se réserve le droit de modifier ses principes directeurs et ses formulaires de demande au besoin. La mise en application de ces principes directeurs est à l'entière discrétion de Téléfilm, qui s'assure d'accorder son financement aux projets qui en respectent l'esprit et l'intention.
- Pour toute question relative à l'interprétation de ces principes directeurs ou à l'esprit et à l'intention du Programme, l'interprétation de Téléfilm prévaudra.